



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2954 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 265 000 \$ pour des travaux de reconstruction dans le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, entre les avenues Coolbreeze et Lakeview, a été approuvé conformément à la loi :

- par le conseil municipal le 8 novembre 2022 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 décembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pendant les heures normales de bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 6 janvier 2023.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2954 decreeing the execution of infrastructure work on Du Bord-du-Lac-Lakeshore Road, between Coolbreeze and Lakeview Avenues, as well as a long-term borrowing in the amount of \$3,265,000, has been approved according to the law:

- by the Municipal Council on November 8, 2022; and
- by the *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on December 16, 2022.

This by-law will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, during regular business hours, from Monday to Friday from 8:30 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, January 6, 2023.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk